



VILLE DE SAINT-QUENTIN

POLITIQUE INTERNE NO 2020-38

SERVICE AFFECTÉ : Administration municipale
DESTINATAIRE : Conseil municipal
OBJET : ***BOURSES D'ÉTUDES ATTRIBUÉES AUX FINISSANTS***
DATE D'ÉMISSION : Réunion régulière du Conseil municipal du 8 septembre 2009
RÉVISÉE LE : 2011 03 22, 2018 06 25, 2020 01 14
ÉMISE PAR : *Suzanne Coulombe*
NOM ET POSTE : Suzanne Coulombe, Directrice générale et Greffière

Le Conseil municipal reconnaît l'importance des études postsecondaires pour les finissants de la Polyvalente A.J. Savoie (PAJS), incluant les finissants des classes alternatives, peu importe le choix de carrière qu'ils font et l'institution d'enseignement choisie, qui souhaitent poursuivre leurs études dans un Collège communautaire du Nouveau-Brunswick ou dans un des campus de l'Université de Moncton. Dans cette vision, le Conseil municipal souhaite démontrer concrètement son intérêt en attribuant à chaque année des bourses d'études destinées à deux étudiants.

Bourse « La Quentinoise » de la Ville de Saint-Quentin :

Une bourse de 1 000 \$ est attribuée à un étudiant résidant à l'intérieur des limites de Saint-Quentin, qui a obtenu son diplôme d'études secondaires de la PAJS ou celui des classes alternatives, et qui est inscrit à un programme d'études postsecondaires dans un des collèges communautaires du Nouveau-Brunswick. L'attribution se fait par un tirage au sort au cours de la réunion ordinaire mensuelle du Conseil municipal du mois de juin. Le nom d'un étudiant est tiré au sort et les noms de deux étudiants substitués sont également tirés au sort.

Les étudiants sont invités à remplir le formulaire prévu à cet effet et le retourner à l'Hôtel de Ville de Saint-Quentin.

Remise de la bourse

La remise officielle de cette bourse d'études est effectuée dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes en juin. Il s'agit d'une lettre attestant cette attribution, laquelle est remise par le Maire ou son remplaçant au récipiendaire. Toutefois, le chèque de 1 000 \$ ne sera remis qu'au deuxième semestre d'études de l'étudiant, et ce, après avoir obtenu au préalable une attestation d'admission de l'institution d'enseignement dûment complétée par le registraire de l'institution.

En cas de désistement de l'étudiant, de l'abandon des études ou de toute autre circonstance empêchant l'étudiant de poursuivre ses études, la bourse sera alors remise au premier substitut et au deuxième substitut, s'il y a lieu. La date limite de réception de l'attestation d'admission d'études au 2^e semestre de l'étudiant est le 15 février.

Bourse Ville de Saint-Quentin – Université de Moncton :

En novembre 2019, le Conseil municipal s'est engagé à participer à la campagne « Évolution » de l'Université de Moncton en vue de remettre une bourse d'études de 1 000 \$ par année sur une période de 10 ans, à un étudiant inscrit à l'un des trois campus (Edmundston, Moncton, Shippagan), et ce, à partir de 2020.

Critères

- a) être inscrits à temps complet à l'Université de Moncton (la bourse sera attribuée aux trois campus en alternance selon la formule suivante : Edmundston, Moncton, Shippagan) ;
- b) être résident de la Paroisse religieuse de Saint-Quentin (Ville et DSL) ;
- c) posséder un excellent rendement académique.

Remise

L'attribution est déterminée en août/septembre de chaque année et la remise a lieu au printemps de l'année suivante par l'Université de Moncton.

N.B. : L'utilisation du masculin dans le document n'est aucunement discriminatoire, il ne vise qu'à en faciliter la lecture.



Formulaire de participation – Bourses d'études « La Quentinoise » 2020

Le formulaire de participation doit être retourné **AU PLUS TARD** le **5 juin 2020, midi**, à l'Hôtel de Ville de Saint-Quentin. Le tirage est prévu lors de la réunion ordinaire mensuelle du Conseil municipal du **9 juin 2020**. Tout renseignement sera tenu strictement **CONFIDENTIEL**.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ			
1) <u>L'étudiant-e doit être résident-e</u> de la Ville de Saint-Quentin (à l'intérieur des limites municipales).			
2) <u>L'étudiant-e doit terminer en cours d'année</u> des études secondaires et poursuivre des études postsecondaires à temps plein dans un des Collèges communautaires du Nouveau-Brunswick (CCNB) .			
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX			
Nom de famille		Prénom	
Adresse postale complète (adresse permanente)			Téléphone
E8A _____			
Courriel :			
Nom du père	Nom de la mère	<u>ou</u> nom du tuteur	Téléphone (père, mère <u>ou</u> tuteur) :
RENSEIGNEMENTS ACADÉMIQUES			
Études collégiales prévues pour l'automne 2020 :			
Programme		Ville	
DÉCLARATION			
Je, soussigné-e, déclare que j'ai pris connaissance des critères d'admissibilité et que tous les renseignements contenus dans le présent formulaire de participation sont conformes à la vérité. Je comprends que si je suis choisi-e, je m'engage à : faire parvenir , dès janvier 2021 et au plus tard le 15 février 2021 , une lettre officielle du CCNB attestant que je suis étudiant-e à temps plein au deuxième semestre ou, aviser la Ville de Saint-Quentin, dès que possible , advenant le cas de l'interruption de mes études pour quelque raison que ce soit.			
Signature		Date	

Ville de Saint-Quentin
 10, rue Deschênes
 Saint-Quentin (NB) E8A 1M1
 Téléphone : (506)235-2425 Fax : (506)235-1952
 Courriel : ville@saintquentin.nb.ca Site internet : www.saintquentinnb.com